

Ville de

 Blainville-sur-l'Eau
 M E U R T H E - & - M O S E L L E

CROIX DE GUERRE
 14 - 18 39 - 45

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du jeudi 5 juillet 2018

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 juin 2018.

L'an deux mille dix-huit, le jeudi cinq juillet à partir de vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Olivier MARTET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames : Martine CLAUSSE - Sarah CONCHERI - Delphine CUDEY - Sandra DEMOUGIN
 Nadia DORÉ - Nadine GALLOIS - Jacqueline GENAY - Anne Marie FARRUDJA Marie Louise
 HUSSON Cécile LANA - Catherine MANGEOT - Monique PETITDEMANGE - Evelyne
 SASSETTI. Laëtitia SCHLEGEL Magali THOMASSIN

Messieurs : Paul BINDA - Paul BRANDMEYER - Alain COLLET - Bertrand DANIEL - Teddy
 DELBE - Thierry EVA - Abdulkak EL OMARI - Michel GUTH Hervé LAHEURTE - Francis
 LARDIN Olivier MARTET. Christian PILLER

Avaient donné procuration :

Madame Evelyne SASSETTI avait donné procuration à Madame Nadine GALLOIS – Madame
 Magali THOMASSIN avait donné procuration à Madame Catherine MANGEOT – Madame
 Sandra DEMOUGIN avait donné procuration à Monsieur Paul BRANDMEYER – Madame
 Monique PETITDEMANGE avait donné procuration à Monsieur Thierry EVA – Madame Anne
 Marie FARRUDJA avait donné procuration à Monsieur Christian PILLER – Madame Delphine
 CUDEY avait donné procuration à Monsieur Bertrand DANIEL – Madame Marie Louise
 HUSSON avait donné procuration à Madame Martine CLAUSSE.

Monsieur Olivier MARTET ouvre la séance et désigne Monsieur Teddy DELBE comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet ensuite le compte-rendu de la dernière séance au vote.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité des votants (4 abstentions).

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal deux modification de l'ordre du jour :

- point n°6 : ajout d'une demande de subvention de 300 euros de la caisse des écoles vers la coopérative scolaire pour l'école élémentaire du Haut des Places,
- Ajout d'un point n°10 : Animation – Fête Nationale 2018 – prise en charge des frais pour le feu d'artifice.

Ces deux modifications sont approuvées à l'unanimité.

Arrivée de Madame Jacqueline GENAY.

1. Cadre de Vie – Demandes de subvention Tombe de regroupement

Dans le cadre des commémorations de la fin de la guerre 1914-1918, la Commune a pour projet l'édification d'une tombe de regroupement dans le nouveau cimetière dont l'inauguration se déroulerait lors de la Cérémonie du 11 Novembre prochain.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter les subventions suivantes :

- 20 % de la dépense plafonnée à 1 600 euros auprès de l'ONAC-VG 54,
- 20 % auprès du Souvenir Français ;
- 20% auprès du Ministère de la Défense.

La commune a fait le choix, par rapport au coût d'un monument sur mesure, de retenir la proposition d'un monument catalogue dont le coût est moindre (environ 5600 euros TTC).

Après explication, les membres du Conseil passe au vote et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'ONAC-VG 54, du Souvenir Français et du ministère de la Défense.

2. Cadre de Vie – Règlement du cimetière

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-7 et suivants et L.2223-1 et suivants ;

Vu la loi N° 93-23 du 9 janvier 1993 et ses décrets consécutifs ;

Vu le Code civil, notamment ses articles 78 et suivants ;

Vu le Code Pénal notamment les articles 225-17 et 225-18.

Monsieur le maire soumet au Conseil Municipal les modifications du règlement du cimetière existant. Monsieur EVA indique que ces modifications s'expliquent par l'évolution de la réglementation et la volonté de répondre à des difficultés rencontrées. La sécurité du public et la stabilisation des monuments ont également motivé les modifications apportées. Il présente ensuite les 4 modifications à apporter sur le document joint en annexe.

Après les remarques et présentation des modifications, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le règlement du cimetière.

3. Finances - Garantie d'emprunt OPH

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt signé entre l'OPH de Lunéville à Baccarat, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu la délibération n°2016-46 du 20 septembre 2016 par laquelle le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à garantir 100% les emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignations pour l'opération de 15 logements situés avenue Joliot Curie.

Et après explication, le conseil municipal passe au vote et, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à garantir à hauteur de 100 % le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 775 000.00 euros souscrit par l'OPH de Lunéville auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

4. Urbanisme – Exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 mai 2018 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires à Barbonville par les sociétés GSM et les Sablières de la Meurthe ;

Vu le courrier des services de la Préfecture en date du 20 juin 2018 prolongeant la durée de l'enquête publique jusqu'au 12 juillet 2018 ;

Vu l'article R.512-20 du code de l'environnement ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de formuler un avis sur la demande présentée par les pétitionnaires GSM et les Sablières de la Meurthe d'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires à Barbonville.

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal que le bureau municipal s'est positionné contre cette exploitation pour des raisons environnementale principalement.

Monsieur le Maire indique que l'enquête publique est en ligne sur le site de la Préfecture et que chacun peut y répondre individuellement.

Après explication, le Conseil Municipal passe au vote et, à l'unanimité des votants (3 abstentions), émet un avis défavorable à l'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires à Barbonville.

5. Culture – Convention de prêt temporaire d'une valise numérique

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer à nouveau une convention entre la Commune et la Médiathèque Départementale pour le prêt temporaire d'une valise numérique.

Cette convention s'inscrit dans le projet global de développer la lecture numérique au sein de la Médiathèque « l'Eau Vive » et fait suite à l'enquête menée auprès des usagers et aux ateliers organisés en juin.

Dans le cadre de ce projet, des actions à destination des usagers de la Médiathèque seront menées sur le mois de juillet et également des animations avec l'accueil de Loisirs.

Après explication, le Conseil Municipal passe au vote et autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et la Médiathèque Départementale à l'unanimité.

6. Subventions aux associations – Exercice 2018

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à délibérer sur les subventions proposées aux associations pour l'exercice 2018.

Après explication, le conseil municipal passe au vote et autorise à l'unanimité des votants (5 personnes ne participent pas au vote du fait de leur mandat au sein des associations concernées) Monsieur le maire à verser aux associations les subventions proposées pour l'année 2018.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen de la demande de subvention exceptionnelle de 300 euros de la caisse des écoles vers la coopérative scolaire formulée par l'école élémentaire du Haut des Places, et ce afin de pouvoir faire face à de menues dépenses.

Après explication, le Conseil Municipal passe au vote et valide à l'unanimité le versement d'une subvention de 300 euros de la caisse des écoles vers la coopérative scolaire pour l'école élémentaire du Haut des Places.

7. Finances – Demandes de subvention Contrats de Territoires Solidaires

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal deux demandes de subvention au titre du dispositif des Contrats de Territoires Solidaires du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle.

La première concerne la réhabilitation du patrimoine rural et les aménagements des bords de Meurthe pour un montant total de 83 215.00 euros H.T.

La seconde concerne la rénovation de l'éclairage public en faveur de la transition énergétique pour un montant total d'investissement de 166 660.00 euros H.T.

Monsieur le Maire demande l'autorisation afin de solliciter une participation du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle :

- à hauteur de 40% de la dépense H.T pour l'aménagement du quartier de la Filature, soit 33 286.00 euros,
- à hauteur de 40 % de la dépense pour la rénovation de l'éclairage public (NB : financement de 250 € par point lumineux si +50% d'économies d'énergies, ou financement de 150 € par point lumineux si – 50% d'économies d'énergies), soit 66 664.00 euros.

Après explication, le Conseil Municipal passe au vote et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre du CTS pour la rénovation de l'éclairage public.

8. Ressources Humaines – Ouverture de poste

Au regard des besoins des structures Macaron – Brimbelle pour la prochaine rentrée scolaire, il est proposé les modifications du tableau des effectifs ci-dessous à partir du lundi 27 août 2018 :

- Fermeture d'un poste d'adjoint d'animation 26/35ème ;
- Fermeture d'un poste d'adjoint d'animation 28/35ème ;
- Ouverture d'un poste d'encadrant périscolaire – TAP en CEC 20/35ème .

Au regard des effectifs élèves prévisionnels pour la prochaine rentrée de l'Ecole Municipale d'Enseignements Artistiques (EMEA), il est proposé les modifications du tableau des effectifs ci-dessous à partir du samedi 1er septembre 2018 :

- Fermeture d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique (Spécialité Piano) 9/20ème ;
- Ouverture d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique 6.67/20ème .

Au regard des besoins du pôle Hygiène et propreté, il est proposé les modifications du tableau des effectifs ci-dessous à partir du lundi 1er juillet 2018 :

- Fermeture d'un poste d'agent d'entretien volant 20/35ème ;
- Ouverture d'un poste d'agent d'entretien volant 26/35ème .

Après explication, le Conseil Municipal passe au vote et valide les modifications du tableau des effectifs proposés à l'unanimité.

Une Remarque concernant les tarifs des TAP à la rentrée est formulée par Madame Martine CLAUSSÉ. Avec la parution récente du Plan Mercredi du gouvernement, sans précision sur les conditions d'application du fonds de soutien et de la prestation de service, les tarifs actuels seront maintenus pour la rentrée de septembre, et ce jusqu'à leur mise à jour en janvier 2019.

9. Urbanisme – Répartition du coût de la prestation de service relative à l'instruction des autorisations du droit des sols

Vu la délibération de la Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle en date du 28 juin 2017 validant la convention de prestation de service relative à l'instruction des autorisations du droit des sols,

Vu la délibération concordante du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2017,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les conditions financières pour l'année 2018, à savoir :

- 50% du coût financé par l'EPCI et 50% financé par la Commune.

Le coût estimé pour l'année 2018 s'élèverait à 2,80 euros/habitant (4 024), soit 11 267,20 euros dont 5 633,60 euros à charge de la Commune.

Après explication, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité contre les conditions financières pour l'année 2018 du coût de la prestation relative à l'instruction des autorisations du droit des sols.

10. Subvention Fête Nationale – convention

Les communes de Damelevières et Blainville sur l'Eau organisent, depuis plusieurs années, en commun les Feux d'artifices de la Fête Nationale du 14 juillet. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin de participer financièrement au coût de ces feux.

Après explication, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la participation de la commune de Blainville sur l'Eau aux feux d'artifice du 14 juillet 2018 pour un montant de 2 500,00 euros.

Cette participation sera versée sur présentation de la facture du prestataire.

II. Informations et questions diverses

✓ Informations :

– Remerciements divers.

✓ Animations

- 12 juillet : concert de musiques sacrées de l'EMEA à l'église,
- Défilé 14 juillet avec retraite aux flambeaux menée par les différentes associations (200 participants). Le départ se fera de la Mairie de Blainville jusqu'à la zone de loisirs de Damelevières.

Arrivée de Bertrand DANIEL.

Le Maire
Olivier MARTET

